



Violence " conjugale"à épouse

Par **alain_33**, le **24/05/2014** à **17:36**

Bonjour,

mon fils est en cours de rupture avec son épouse marocaine.

Ils ont eu une altercation et se sont "chamaillé" brièvement. Sa femme ayant essayé de lui casser un PC portable sur la tête il l'a repoussée et fait appel à police secours pour la calmer et ainsi éviter d'envenimer la situation.

Les policiers ont constaté des petites ecchymoses mutuelles et seulement une petite trace rouge sur la femme (consigné dans le rapport d'intervention).

Le lendemain une plainte est déposée à l'encontre de mon fils avec un arrêt de travail d'un médecin de ville de dix jours.

Les intervenants de la PS sont eux mêmes surpris de ce certificat.

Comment pensez vous que cette plainte sera traitée? et au pire que risque mon fils qui lui aussi a porté plainte et se rend à l'hôpital pour faire constater ses propres marques?

Grand merci par avance pour vos réponses